



+ d'infos ? Contactez-nous au ☎ 05 61 50 99 00



Auterive, vendredi 06/01/2023

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes du Bassin Auterivain (CCBA) et la commune de Lagardelle-Sur-Lèze désirent maîtriser les coûts et préserver l'environnement grâce à l'optimisation de la collecte et à la tarification incitative.

Pour cela, une nouvelle organisation, avec de nouveaux équipements de collecte, est en cours de mise en place.

Retrouvez au verso du courrier, vos nouvelles modalités de collecte.

Afin de répondre à vos interrogations, une brochure explicative est jointe au présent courrier. Attention, page 14 le calendrier prévisionnel est décalé d'un an. La 1^{ère} année de comptabilisation des productions de déchets est prévue du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour l'avis d'imposition en 2025.

Dans le cadre du déploiement de la Tarification Incitative, la CCBA vous offre un mémo-tri magnet afin de vous accompagner sur vos gestes de tri.

Ensemble, agissons pour un territoire plus responsable et plus durable !

M. Serge BAURENS
Président
Communauté de Communes
Bassin Auterivain



M. Floréal MUNOZ
Maire
Commune de Lagardelle-sur-Lèze



La nouvelle organisation de la collecte des déchets

La collecte de vos déchets sera organisée en apport volontaire grâce à des colonnes de proximité. Découvrez les nouvelles instructions d'après les modalités de collecte suivantes :

Vous dépendrez d'un point d'apport volontaire, le mode de collecte sera en colonne (de la même manière que pour le verre et papiers/cartonnettes) et non plus en bac individuel.

1. Rendez-vous du lundi 16 janvier au samedi 04 février 2023 à la mairie de Lagardelle-sur-Lèze, pour récupérer votre badge individuel :

- Lundi et mardi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Jeudi de 13h30 à 17h30
- Samedi de 09h00 à 12h00.

A l'issue de cette période, le badge devra être récupéré à l'accueil du siège de la CCBA.



Le badge est indispensable pour déposer vos ordures ménagères dans la colonne grise.

2. Les points d'apport volontaire (PAV) seront déployés aux emplacements suivants :

- Place Verdun ;
- Cours Ravelin ;
- Impasse de l'Oratoire ;
- Rue des Puits ;
- Rue du Clos Joli ;
- Chemin de Redon ;
- Chemin du Moulin à Vent.

3. Entre le 13 février et le 10 mars, les bacs (individuels et collectifs) seront retirés par nos soins.



Laissez vos deux bacs vides (tri et ordures) sur la voie publique, un agent viendra les récupérer.

4. A partir du 13 mars, la collecte en bacs est supprimée, elle est remplacée par la collecte en PAV (Points d'Apport Volontaire).

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

05 61 50 99 00
accueil@ccba31.fr
www.dechet-ccba31.fr